

Province de Québec
MRC des Maskoutains
Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton tenue le lundi 02 février 2015 à 20H00 à l'hôtel de ville sis au 960 Chemin Milton à Saint-Valérien-de-Milton sous la présidence de

Madame Raymonde Plamondon
Maire
Et à laquelle sont présents

Monsieur Luc Tétreault
Madame Karine Pageau
Madame Noëlle Jodoin

Madame Martine Lavoie
Monsieur Serge Ménard
Monsieur Jean-Guy Jacques

Tous membres du Conseil formant quorum sous la présidence de madame le Maire.

Monsieur Robert Leclerc, directeur général est aussi présent.

ORDRE DU JOUR

1- Adoption de l'ordre du jour

2- Adoption des procès-verbaux

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2015.

3- Administration financière

3.1 Comptes à payer.

4- Administration générale

4.1 Procédures pour vente pour impôts fonciers non payés.

4.2 Demande d'aide financière de Centre d'écoute Montérégie, briser l'isolement chez les aînés.

4.3 Offre de vente de Impact Production.

4.4 Soumission pour l'achat un photocopieur.

4.5 Adhésion à *Les Fleurons du Québec*.

4.6 Offre de services de madame Suzanne Normandin. (valorisation des commerces).

5- Sécurité publique et sécurité civile

5.1 Décision dossier Alex Bienvenue.

6- Transport routier

6.1 Adjudication de la soumission pour les plaques odonymiques, bornes 911 et l'identification des limites municipales.

6.2 Mandat à Me Christian Daviau afin de préparer la servitude chez monsieur Benoit Marquis.

7- Hygiène du milieu

Aucun item.

8- Urbanisme et gestion du territoire, comité consultatif d'urbanisme (CCU)

8.1 Inspection des fosses septiques (politique de tarification).

9- Loisir, centre récréatif, parc, terrain de jeux et patinoire, centre communautaire et bibliothèque

- 9.1 Politique de location de la salle communautaire et du chalet des loisirs.
- 9.2 Représentant municipal pour Saint-Valérien en fleurs.
- 9.3 Remplacement de la coordonnatrice en loisirs.
- 9.4 39^e édition des Jeux FADOQ.

10- Avis de motion

11- Règlement(s) – Adoption avec ou sans dispense de lecture

12- Affaire(s) nouvelle(s)

- 12.1 Formation de premiers répondants messieurs Éric Bergeron et Yannérick Nadeau-Jetté.
- 12.2 Formation Ferme-Médecin.
- 12.3 Formation de désincarcération.
- 12.4 Formation rédaction (Rédaction de rapports suite à la recherche de causes et circonstances de l'incendie).
- 12.5 Achats divers.
- 12.6 Cession touchant les lots 4 562 384, 4 562 386, 5,462,525 et 5 462 527 du cadastre du Québec.
- 12.7 Campagne de vaccination en milieu rural – demande de service auprès du Centre de Santé et de Services Sociaux (CSSS) Richelieu-Yamaska.
- 12.8 Demande d'adhésion au Loisirs de Granby.
- 12.9 Soumission travaux de pavage Petit 10^e rang.
- 12.10 Muret monsieur Alex Bienvenue.
- 12.11 Formation en signalisation de chantiers routiers.
- 12.12 Achat d'un réducteur de vitesse pour l'épandeur du tracteur.
- 12.13 Présence d'une dénivellation chemin Saint-Dominique ouest.

13- Période de questions.

14- Levée de l'assemblée

Madame le Maire, Raymonde Plamondon, invite l'assemblée à se recueillir quelques instants.

La séance de conseil est enregistrée pour des fins de prises de notes.

1- Adoption de l'ordre du jour

Résolution 34-02-2015

Il est proposé par madame Martine Lavoie, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'adopter l'ordre du jour soumis et d'ajouter les items suivants:

- 12.1 Formation de premiers répondants messieurs Éric Bergeron et Yannérick Nadeau-Jetté.
- 12.2 Formation Ferme-Médecin.
- 12.3 Formation de désincarcération.
- 12.4 Formation rédaction (Rédaction de rapports suite à la recherche de causes et circonstances de l'incendie).
- 12.5 Achats divers.
- 12.6 Cession touchant les lots 4 562 384, 4 562 386, 5,462,525 et 5 462 527 du cadastre du Québec.
- 12.7 Campagne de vaccination en milieu rural – demande de service auprès du Centre de Santé et de Services Sociaux (CSSS) Richelieu-Yamaska.
- 12.8 Demande d'adhésion au Loisirs de Granby.

- 12.9 Soumission travaux de pavage Petit 10^e rang.
- 12.10 Muret monsieur Alex Bienvenue.
- 12.11 Formation en signalisation de chantiers routiers.
- 12.12 Achat d'un réducteur de vitesse pour l'épandeur du tracteur
- 12.13 Présence d'une dénivellation chemin Saint-Dominique ouest.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2015

Résolution 35-02-2015

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par madame Karine Pageau et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver les délibérations de la séance ordinaire du 12 janvier telles que rédigées.

ADMINISTRATION FINANCIÈRE

3.1 Comptes à payer

Résolution 36-02-2015

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver les salaires payés au montant de 23,852.79\$, les comptes payés au montant de 790,253.50\$ et autorise les paiements des comptes à payer présentés ce 02 février 2015 au montant de 71,658.50\$, le tout avec dispense de lecture de la liste, une copie ayant été distribuée à chacun de ses membres avant la tenue des présentes et tous déclarent en avoir pris connaissance.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 Procédures de vente pour impôts fonciers non payés DEUXIÈME AVIS

Considérant que la MRC des Maskoutains a transmis les instructions nécessaires pour entreprendre les procédures pour la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes;

Considérant qu'il est opportun d'informer les propriétaires visés par cette démarche;

Résolution 37-02-2015

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par madame Martine Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser le directeur général à expédier, dans le mois de février 2015, un deuxième avis de rappel auprès des propriétaires concernés afin de les informer des démarches officielles qui vont être entreprises au mois de mars 2015.

4.2 Demande d'aide financière de Centre d'écoute Montérégie, briser l'isolement chez les aînés

Les élus prennent acte de la demande d'aide financière de Centre d'écoute Montérégie.

4.3 Offre de vente de Impact Production

Considérant que les élus prennent connaissance de l'offre soumise par Impact Production afin d'offrir l'immeuble sis au 962 chemin-de-Milton à la municipalité tel que mentionné dans l'acte notarié de juin 2013;

Résolution 38-02-2015

Il est proposé par madame Martine Lavoie, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'informer Impact Production que, pour l'instant, la Municipalité ne procédera pas à l'achat dudit immeuble car ce n'est pas prévu au budget 2015.

4.4 Soumission pour l'achat d'un photocopieur

Considérant que le photocopieur actuel est utilisé depuis plusieurs années et démontre des signes de non performance et d'usure;

Considérant qu'il est nécessaire de le remplacer;

Résolution 39-02-2015

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par madame Karine Pageau et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de demander des soumissions par voie d'invitation écrite auprès de trois soumissionnaires pour l'achat d'un photocopieur plus performant.

4.5 Adhésion à Les Fleurons du Québec

Le conseil municipal prend acte de la demande d'adhésion.

4.6 Offre de services de madame Suzanne Normandin (valorisation des commerces et industries)

Considérant que la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton souhaite publier dans le journal municipal le portrait des commerces et industries de son territoire afin de les valoriser et les faire connaître;

Considérant que les élus prennent connaissance de l'offre de services de madame Suzanne Normandin afin de rédiger les textes appuyés de photos dans le journal municipal;

Résolution 40-02-2015

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par madame Karine Pageau et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter l'offre de services de madame Normandin en date du 27 janvier 2015 au coût de 100\$ par article le tout comprenant le déplacement, la rencontre, la rédaction, les corrections, numérisation, prise de photos et la recherche. La municipalité se réserve le droit d'annuler ledit contrat en tout temps.

SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ CIVILE

5.1 Décision dossier monsieur Alex Bienvenue

Considérant l'intérêt de monsieur Alex Bienvenue de réintégrer le service de sécurité incendie et de premiers répondants;

Considérant la recommandation du comité de sécurité incendie et de premiers répondants et après étude du dossier;

Résolution 41-02-2015

Il est proposé par madame Karine Pageau, appuyé par madame Martine Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de ne pas réembaucher et réintégrer monsieur Alex Bienvenue au poste de pompier volontaire et de premier répondant de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton.

TRANSPORT ROUTIER

6.1 Adjudication de la soumission pour les plaques odonymiques, bornes 911 et l'identification des limites municipales

Considérant que la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite pour demander des prix pour faire des plaques odonymiques, des bornes 911 et l'identification des limites municipales;

Considérant que les élus prennent connaissance des soumissions déposées et ont choisi les options demandées;

860 panneaux rétro-réfléchissants avec 840 poteaux en acier galvanisé et installation;

130 panneaux odonymiques, modèle B;

18 panneaux limites municipales avec 36 poteaux en acier galvanisé :

Considérant qu'ont soumissionné :

Signalisation Kalitec inc. :	35,643.50\$, taxes en sus;
9030-5814 Québec inc. (Spectralite) :	36,331.90\$, taxes en sus;
Signal Services inc. :	37,738.00\$, taxes en sus;

Résolution 42-02-2015

Il est proposé par madame Martine Lavoie, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'adjuger la soumission à Signalisation Kalitec inc. étant la soumission la plus basse conforme.

6.2 Mandat à Me Christian Daviau afin de préparer l'acte de servitude chez monsieur Benoît Marquis

Considérant que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton doit obtenir une servitude sur la propriété de monsieur Benoît Marquis relativement à la réfection du 9^e rang;

Considérant que cette servitude affecte le lot 5 462 376 du cadastre du Québec;

Résolution 43-02-2015

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de mandater Me Christian Daviau, notaire, pour rédiger l'acte notarié de servitude affectant le lot 5 462 376 du cadastre du Québec appartenant à monsieur Benoît Marquis et d'autoriser madame le maire Raymonde Plamondon et le directeur général monsieur Robert Leclerc à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton l'acte de servitude.

HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun item.

URBANISME ET GESTION DU TERRITOIRE, COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

8.1 Inspection des fosses septiques (politique de tarification)

Considérant que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton a, par sa résolution 172-05-2014, mandaté l'inspectrice en bâtiments pour effectuer les inspections (test au colorant) pour les propriétés qui sont identifiées dans une liste selon les commentaires de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

Considérant que, par sa résolution 275-08-2014, la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton a mandaté la firme GESTIM pour effectuer les tests au colorant;

Considérant que l'offre de services GESTIM indique des frais de 155\$, taxes en sus, pour chaque test aux propriétés concernées;

Résolution 44-02-2015

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de facturer tous les propriétaires qui n'ont pas répondu à la lettre du 14 août 2014 demandant la preuve de la conformité des installations septiques auprès de l'inspectrice en bâtiment.

LOISIRS, CENTRE RÉCRÉATIF, PARC, TERRAIN DE JEUX ET PATINOIRE, CENTRE COMMUNAUTAIRE ET BIBLIOTHÈQUE

9.1 Politique de location de la salle communautaire et du chalet des loisirs

Considérant que la municipalité fait signer des contrats de location aux personnes utilisant les salles du centre communautaire et le chalet des loisirs ;

Considérant que les élus prennent connaissance du contenu de ces contrats de location ;

Considérant qu'il faut y ajouter des modifications ;

Résolution 45-02-2015

Il est proposé par madame Karine Pageau, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'ajouter aux contrats ce qui suit :

- Que la location ultérieure soit déboursée le jour même de la réservation ;
- Que la location ultérieure doit s'appliquer une année à la fois et non pas de location touchant deux années ;
- D'inscrire que lorsque le chalet est loué, les patineurs n'auront accès qu'à la salle de patins (sous-sol) ainsi qu'à la salle de toilettes en passant par la salle de patins.

9.2 Représentant municipal pour Saint-Valérien-de-Milton

Considérant que la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton participe conjointement avec la FADOQ et les loisirs St-Valérien au concours Saint-Valérien en fleurs ;

Considérant qu'il faut nommer un représentant municipal sur ce comité ;

Résolution 46-02-2015

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de mandater monsieur Serge Ménard à titre de représentant municipal sur le comité de Saint-Valérien en fleurs.

9.3 Remplacement de la coordonnatrice en loisirs

Considérant que la coordonnatrice en loisirs sera absente pour un congé de maternité;

Considérant que les entrevues ont été effectuées par des représentants des Municipalités de Saint-Valérien-de-Milton et d'Upton;

Résolution 47-02-2015

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Luc Tétréault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'embaucher madame Mélanie Borduas-St-Pierre pour le poste temporaire de coordonnatrice en loisirs pour Saint-Valérien de Milton au taux horaire établi selon l'entente à compter du 04 février 2015.

9.4 39^e édition des Jeux FADOQ

Considérant que le réseau de la FADOQ – Région Richelieu-Yamaska organise la 39^e édition des Jeux FADOQ ;

Considérant que les jeux débiteront le 05 mars 2015 ;

Considérant que le tournoi de babette se tiendra à Saint-Valérien-de-Milton le 23 avril 2015 ;

Résolution 48-02-2015

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de donner aux participants des stylos, des épinglettes représentant les armoiries de la municipalité aux personnes inscrites au tournoi de babette. De plus, que soit ajouté quatre prix de 25\$ en argent.

10 AVIS DE MOTION

11 RÈGLEMENT(S) – ADOPTION AVEC OU SANS DISPENSE DE LECTURE

12 AFFAIRES NOUVELLES

12.1 Formation premiers répondants messieurs Éric Bergeron et Yannérick Nadeau-Jetté

Résolution 49-02-2015

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'inscrire messieurs Éric Bergeron et Yannérick Nadeau-Jetté à la formation Premiers répondants d'une durée de 60 heures dès qu'elle sera disponible dans la région. Le coût est d'environ \$500 par candidat.

12.2 Formation Ferme-Médic

Résolution 50-02-2015

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'inscrire 12 candidats à la formation Ferme-Médecin. Le coût est d'environ \$1617 pour le groupe plus les taxes applicables (le manuel du participant n'est pas inclus dans le coût).

12.3 Formation pour la désincarcération

Résolution 51-02-2015

Il est proposé par madame Martine Lavoie, appuyé par madame Karine Pageau et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'inscrire cinq pompiers à la formation désincarcération d'une durée de 30 heures, le lieu et la date sont à déterminer. Le coût est de \$735 par candidats et n'incluent pas les frais de déplacement et de subsistance du/des instructeur/s.

12.4 Formation rédaction (Rédaction de rapports suite à la recherche de causes et circonstances de l'incendie)

Résolution 52-02-2015

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'inscrire le directeur incendie et le capitaine à une formation « Rédaction de rapports suite à une recherche de causes et circonstances de l'incendie ». La formation aura lieu à Drummondville le 12 mars. Le coût est de \$125 plus les taxes applicables par candidats. Les frais se rattachant à la formation du directeur seront partagés à 50% avec la Municipalité de Saint-Simon

12.5 Achats divers

Résolution 53-02-2015

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de procéder aux achats suivants :

- Un écarteur pour la désincarcération au coût de \$9614 plus taxes applicables, prévu au budget 2015;
- 2 sacs pour rangement d'outils de désincarcération au coût de \$135 chacun plus taxes applicables;
- Une caisse de « swincher » (500) au coût de \$370 plus taxes applicables;
- 2 sacs de fontainier au coût de \$1298 pour les deux plus taxes applicables.

12.6 Cession touchant les lots 4 562 384, 4 562 386, 4 562 525 et 4 562 527 du cadastre du Québec

Résolution 54-02-2015

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Luc Tétrault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de mandater monsieur Serge Ménard, Maire-suppléant, et monsieur Robert Leclerc, directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton, les actes notariés à intervenir entre la municipalité et madame Raymonde Plamondon et monsieur Gaétan Thibault.

12.7 Campagne de vaccination en milieu rural – demande de service auprès du Centre de Santé et de Services Sociaux (CSSS) Richelieu-Yamaska

CONSIDÉRANT qu'un des objectifs formulés dans le projet Famille-Transport vise à « *assurer une desserte en services sociaux et de santé équitable à l'ensemble du territoire de la MRC* »;

CONSIDÉRANT que cette recommandation repose sur le constat d'une tendance vers la centralisation des services offerts en matière de soins de santé et de services sociaux, et ce, au détriment des résidents des municipalités rurales;

CONSIDÉRANT qu'en 2013 et 2014, la MRC a organisé, avec le concours des municipalités locales et le CSSS Richelieu-Yamaska, une campagne de vaccination qui a su rejoindre une partie de la population rurale, en particulier les clientèles plus vulnérables, notamment les enfants en bas âge, les personnes âgées et les personnes atteintes de maladies chroniques;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton souhaite participer à la prochaine édition de la campagne de vaccination et ainsi accroître l'offre de service à sa population;

CONSIDÉRANT que la MRC des Maskoutains encourage cette initiative et s'engage à transmettre la requête de la Municipalité auprès de la direction du CSSS Richelieu-Yamaska et à participer à l'établissement des modalités pour la mise en place du prochain projet de vaccination;

Résolution 55-02-2015

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Martine Lavoie, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

DE DÉCLARER l'intérêt de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton à permettre à ses citoyens, au nombre de 80, de pouvoir recevoir les services de vaccination offerts par le CSSS Richelieu-Yamaska directement dans sa municipalité, permettant un meilleur accès aux services de santé et limitant les déplacements inutiles sur le territoire maskoutain, et ce, pour l'édition 2015.

DE S'ENGAGER à fournir les infrastructures essentielles à la tenue de ce service, dont la salle et l'équipement nécessaire au bon fonctionnement de la campagne de vaccination en milieu rural, en plus de soutenir, par des communications appropriées, la promotion et l'information pertinente à ses citoyens ainsi que d'offrir le soutien logistique requis pour la préparation de l'événement; et

D'AUTORISER la MRC des Maskoutains à acheminer, pour et au nom de la Municipalité, une demande au CSSS Richelieu-Yamaska afin d'intégrer le territoire de la Municipalité dans le processus de décentralisation des services lors des campagnes annuelles de vaccination antigrippale, et d'autoriser le préfet ou, en son absence, le préfet suppléant, ainsi que le greffier ou, en son absence, le directeur général, à signer tout document relatif à la présente affaire.

12.8 Demande d'adhésion aux Loisirs de Granby

Les membres du conseil prennent acte de la demande et une décision sera prise ultérieurement après informations auprès de la Ville de Granby.

12.9 Soumission travaux de pavage Petit 10^e rang

Considérant que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton a été en soumission pour effectuer des travaux de pavage dans les 9^e, 10^e, 11^e rangs et le rang de l'Égypte ;

Considérant que, par sa résolution 301-09-2014, la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton adjugé la soumission la plus basse conforme à Pavage Maska inc. au montant de 1,878,239.78\$, taxes incluses ;

Considérant que la soumission a été déposée en 4 blocs distincts pour chaque chemin avec des prix unitaires différents ;

Considérant que les travaux de pavage touchant les 9^e et 11^e rangs ont été effectués en 2014 et que les travaux de pavage du 10^e rang et du rang de l'Égypte sont prévus en 2015 ;

Considérant que le ministère des Transports a émis un communiqué à l'effet de fermer le pont du 10^e rang le 24 novembre 2014 et ce pour une période indéterminée ;

Considérant que cette fermeture du pont du 10^e rang est hors contrôle de la municipalité ;

Considérant qu'à cause de cette fermeture, la municipalité a décidé de déplacer les travaux de pavage dans le Petit 10^e rang ;

Considérant que les travaux prévus en 2015 sont sujets à une subvention de la taxe d'accise de l'ordre de 857,825\$;

Considérant que la municipalité devra soumettre un règlement d'emprunt au ministère des Affaires municipales et de l'Organisation du territoire pour effectuer les travaux de pavage dans le Petit 10^e rang et le rang de l'Égypte ;

Considérant la différence monétaire importante entre la soumission reçue pour le 10^e rang et l'estimé des coûts des travaux dans le Petit 10^e rang ;

Considérant l'avis juridique de notre avocate ;

Résolution 56-02-2015

Il est proposé par madame Martine Lavoie, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

- De mandater la firme d'ingénieurs WSP Canada inc. de préparer les plans et devis nécessaires et d'aller en soumission publique pour la pose de bitume dans le Petit 10^e rang pour et au nom de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton;
- De ne plus effectuer les travaux prévus dans le 10^e rang ;
- D'informer la compagnie Pavage Maska inc. de cette décision conséquemment à la fermeture du pont du 10^e rang.

12.10 Muret monsieur Alex Bienvenue

Les élus prennent connaissance d'une plainte écrite de monsieur Alex Bienvenue à l'effet que les employés municipaux ont endommagé le muret existant longeant la partie Est du chemin-de-Milton en effectuant des travaux de déneigement du trottoir.

Résolution 57-02-2015

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

- D'informer monsieur Bienvenue que les employés municipaux iront replacer les pierres de son muret au printemps;
- D'expédier à monsieur Bienvenue la résolution 959-5-84 ainsi que les documents accompagnant ladite résolution 959-8-84 soit la lettre datée du 23 août 1984, plan de localisation du chemin Milton délimitant la propriété municipale et la liste des propriétaires concernant ayant droit de jouissance.

12.11 Formation en signalisation de chantiers routiers

Considérant les exigences du ministère des Transports en sécurité routière pour les employés des municipalités travaillant sur des chantiers routiers;

Résolution 58-02-2015

Il est proposé par madame Martine Lavoie, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'inscrire messieurs Gérald St-Gelais et Patrick Dolbec à une formation sur la signalisation de chantiers routiers afin d'être conforme aux exigences du ministère. Cette formation est donnée par l'Association québécoise des transports (AQTr) au coût de 225\$, taxes en sus, par employé.

12.12 Achat d'un réducteur de vitesse de l'épandeur d'abrasif pour le tracteur Steiner

Considérant qu'il est difficile d'épandre uniformément l'abrasif requis sur la surface des trottoirs;

Résolution 59-02-2015

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de faire l'acquisition d'un réducteur de vitesse incluant l'installation au réservoir d'abrasif du tracteur Steiner.

12.13 Chemin Saint-Dominique (dénivellation au pont côté ouest)

Considérant qu'une dénivellation substantiellement apparente est présente entre l'assiette du chemin et le tablier du pont du chemin Saint-Dominique du côté ouest de la rivière Noire;

Considérant que cette situation affecte la circulation routière en direction Est d'autant plus que le chemin est en forme de courbe;

Considérant qu'il y va de la sécurité routière;

Résolution 60-02-2015

Il est proposé par madame Martine Lavoie, appuyé par madame Karine Pageau et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de demander au ministère des Transports du Québec de procéder à une correction de surface entre le tablier du pont et l'assiette du chemin afin de permettre une surface cohérente et sans dénivellation.

13 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question, commentaire, observation et/ou suggestion ainsi portée à l'attention des membres du conseil ne sera inscrit au procès-verbal de cette session,

à moins que la majorité des membres du conseil n'en décide autrement dans chaque cas, ou à moins que cette intervention ou partie d'intervention ne fasse l'objet d'une décision du conseil.

14 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE OU AJOURNEMENT

Résolution 61-02-2015

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de lever l'assemblée à 21h05.

Raymonde Plamondon
Maire

Robert Leclerc
Directeur général et secrétaire-trésorier

Certificat de crédits suffisants

Je, soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton dispose des fonds nécessaires au paiement des dépenses et affectation(s) suivant la(les) décision(s) prises par le Conseil dans le(les) différent(s) extrait(s) et résolution(s) du présent procès-verbal, avec transfert(s) budgétaire(s) conséquent(s) et aussi sur les excédents de recettes de l'année courante lorsque nécessaire, le tout en vertu des Règlements n^{os} 2007-09 et 2007-10.

En foi de quoi, j'émet ce certificat ce 02 février 2015.

Robert Leclerc
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Raymonde Plamondon, maire, ayant présidé cette séance, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.